

Convention de prise en charge des élèves exclus temporairement

Entre les soussignés :

La Mairie de Villeneuve-la-Garenne, sise 28, avenue de Verdun, à Villeneuve-la-Garenne (92390), représentée par **Monsieur Pascal PELAIN**, Maire de Villeneuve-la-Garenne ;

L'Education nationale, par l'intermédiaire du collège ou du lycée

Nom de l'établissement scolaire :

Sise,

Dûment représentée par le principal **Monsieur/ Madame** :

Numéro de téléphone de l'établissement :

Le représentant légal de l'élève, Monsieur/ Madame :

Adresse :

Numéro de téléphone fixe :

Numéro de téléphone portable :

E-mail :

L'intéressé (nom, prénom et classe) :

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er} : l'objet de la présente convention

Il s'agit par la présente d'assurer la prise en charge d'élèves scolarisés dans les collèges et les lycées de la commune de Villeneuve-la-Garenne, pendant leur période d'exclusion temporaire allant de 3 à 5 jours.

Les objectifs de la présente convention consistent à ne pas laisser l'élève en situation d'errance pendant sa période d'exclusion temporaire, et d'effectuer un travail éducatif en rapport avec les faits ayant motivé l'exclusion.

Il est rappelé que l'élève est, durant la période d'exclusion temporaire, sous l'entière responsabilité de ses responsables légaux.

Article 2 : Les modalités de prise en charge de l'élève exclu

2.1 – La période de prise en charge de l'élève exclu

Après accord entre le chef d'établissement, l'élève, ses représentants légaux et le référent du Programme de réussite éducative (PRE) de Villeneuve-la-Garenne, l'élève sera accueilli par les partenaires associatifs et municipaux, pour une durée de jours, et plus précisément :

Du / / au / / inclus.

2.2 – Le programme et les horaires de prise en charge de l'élève exclu

Le jeune prendra ses repas à son domicile.

Les élèves respecteront les horaires définis. Toute absence ou retard sera immédiatement signalé à leur établissement scolaire.

L'élève est libre de continuer à poursuivre ses activités extrascolaires.

L'élève s'engage à se présenter obligatoirement dans son établissement scolaire pour récupérer son travail scolaire à chaque fin de journée, excepté le vendredi où il récupèrera son travail scolaire avant 15 heures.

La prise en charge de l'élève sera effectuée en fonction des besoins du jeune et des modules présentés dans la présente convention. Dans tous les cas, le programme sera présenté à la famille lors de l'entretien initial pour validation.

Avant le début des modules d'accompagnement, l'élève sera reçu avec ses parents par l'établissement afin d'évoquer les raisons de la prise en charge et de signer la convention. Un bilan sera également proposé en fin de prise en charge.

Un référent du PRE sera présent lors des deux temps de réunion et pourra, en fonction des besoins, proposer d'autres temps de rencontre durant la période de prise en charge.

En cas d'impossibilité, non prévue à l'avance, de prise en charge par le partenaire responsable d'un module, l'élève restera à la charge de sa famille.

Le programme de réussite éducative a établi un planning prévisionnel des semaines d'exclusion pendant lesquelles il pourra prendre en charge le jeune, Ce planning définit des périodes précises au cours desquelles le dispositif éducatif mettra en place un accompagnement adapté.

Durant ces semaines d'exclusion, le jeune bénéficiera d'un suivi personnalisé, qui peut inclure des activités éducatives, des séances de soutien scolaire, ainsi que des interventions visant à favoriser son retour au sein de son établissement dans des bonnes conditions. Ce suivi sera ajusté en fonction des besoins spécifiques du jeune, afin d'assurer une prise en charge optimale pendant cette période.

2.3 – Le planning prévisionnel des exclusions durant l'année scolaire (soit 1 à 2 fois par mois, hors vacances scolaires et jours fériés).

Calendrier 2025

| Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Septembre | Octobre | Novembre | Décembre |
|---------|---------|------|-------|------|------|---------|------|-----------|---------|----------|----------|
| 1 M | 1 S | 1 S | 1 M | 1 J | 1 D | 1 M | 1 V | 1 L | 1 M | 1 S | 1 L |
| 2 J | 2 D | 2 D | 2 M | 2 V | 2 L | 2 M | 2 S | 2 M | 2 J | 2 D | 2 M |
| 3 V | 3 L | 3 L | 3 J | 3 S | 3 M | 3 J | 3 D | 3 M | 3 V | 3 L | 3 M |
| 4 S | 4 M | 4 M | 4 V | 4 D | 4 M | 4 V | 4 L | 4 J | 4 S | 4 M | 4 J |
| 5 D | 5 M | 5 M | 5 S | 5 L | 5 J | 5 S | 5 M | 5 V | 5 D | 5 M | 5 V |
| 6 J | 6 J | 6 J | 6 D | 6 M | 6 V | 6 D | 6 M | 6 S | 6 L | 6 J | 6 S |
| 7 M | 7 V | 7 V | 7 L | 7 M | 7 S | 7 L | 7 J | 7 D | 7 M | 7 V | 7 D |
| 8 S | 8 S | 8 S | 8 M | 8 J | 8 D | 8 M | 8 V | 8 L | 8 M | 8 S | 8 L |
| 9 J | 9 D | 9 D | 9 M | 9 V | 9 L | 9 M | 9 S | 9 M | 9 J | 9 D | 9 M |
| 10 V | 10 L | 10 L | 10 J | 10 S | 10 M | 10 J | 10 D | 10 M | 10 V | 10 L | 10 M |
| 11 S | 11 M | 11 M | 11 V | 11 D | 11 M | 11 V | 11 L | 11 J | 11 S | 11 M | 11 J |
| 12 D | 12 M | 12 M | 12 S | 12 L | 12 J | 12 S | 12 M | 12 V | 12 D | 12 M | 12 V |
| 13 L | 13 J | 13 J | 13 D | 13 M | 13 V | 13 D | 13 M | 13 S | 13 L | 13 J | 13 S |
| 14 M | 14 V | 14 V | 14 L | 14 M | 14 S | 14 L | 14 J | 14 D | 14 M | 14 V | 14 D |
| 15 S | 15 S | 15 S | 15 M | 15 J | 15 D | 15 M | 15 V | 15 L | 15 M | 15 S | 15 L |
| 16 J | 16 D | 16 D | 16 M | 16 V | 16 L | 16 M | 16 S | 16 M | 16 J | 16 D | 16 M |
| 17 V | 17 L | 17 L | 17 J | 17 S | 17 M | 17 J | 17 D | 17 M | 17 V | 17 L | 17 M |
| 18 S | 18 M | 18 M | 18 V | 18 D | 18 M | 18 V | 18 L | 18 J | 18 S | 18 M | 18 J |
| 19 D | 19 M | 19 M | 19 S | 19 L | 19 J | 19 S | 19 M | 19 V | 19 D | 19 M | 19 V |
| 20 L | 20 J | 20 J | 20 D | 20 M | 20 V | 20 D | 20 M | 20 S | 20 L | 20 J | 20 S |
| 21 M | 21 V | 21 V | 21 L | 21 M | 21 S | 21 L | 21 J | 21 D | 21 M | 21 V | 21 D |
| 22 M | 22 S | 22 S | 22 M | 22 J | 22 D | 22 M | 22 V | 22 L | 22 M | 22 S | 22 L |
| 23 J | 23 D | 23 D | 23 M | 23 V | 23 L | 23 M | 23 S | 23 M | 23 J | 23 D | 23 M |
| 24 V | 24 L | 24 L | 24 J | 24 S | 24 M | 24 J | 24 D | 24 M | 24 V | 24 L | 24 M |
| 25 M | 25 M | 25 M | 25 V | 25 D | 25 M | 25 V | 25 L | 25 J | 25 S | 25 M | 25 J |
| 26 J | 26 M | 26 M | 26 S | 26 L | 26 J | 26 S | 26 M | 26 V | 26 D | 26 M | 26 V |
| 27 V | 27 L | 27 L | 27 J | 27 S | 27 M | 27 J | 27 D | 27 M | 27 V | 27 L | 27 S |
| 28 S | 28 M | 28 M | 28 V | 28 D | 28 M | 28 V | 28 L | 28 J | 28 S | 28 M | 28 D |
| 29 D | 29 M | 29 M | 29 S | 29 L | 29 J | 29 S | 29 M | 29 V | 29 D | 29 M | 29 L |
| 30 L | 30 J | 30 J | 30 D | 30 M | 30 V | 30 D | 30 M | 30 S | 30 L | 30 J | 30 M |
| 31 M | 31 L | 31 L | 31 M | 31 S | 31 L | 31 J | 31 D | 31 M | 31 V | 31 D | 31 M |

Accusé de réception en préfecture
 092-219200789-20250213-2025-02-13-06-DE
 Date de réception préfecture : 27/02/2025

Article 3 : Le contenu proposé pendant la période d'exclusion

Durant la période d'exclusion, deux types de modules seront proposés au jeune : des modules communs et des modules personnalisés.

3.1 – Les modules communs :

Ces modules sont destinés aux collégiens et lycéens temporairement exclus, afin de les accompagner dans leur retour à l'école. Les activités proposées dans ce cadre sont axées sur la réflexion personnelle et l'apprentissage des conséquences des actes. L'objectif est d'aider le jeune à prendre conscience des impacts de son comportement, tout en favorisant son engagement dans des projets collectifs qui lui permettront de réintégrer l'école dans de meilleures conditions.

Module : Retour sur l'exclusion

- **Activité : Débats sur le scénario de l'exclusion**
 - **Description :** Les élèves sont répartis en petits groupes et doivent reproduire le scénario de l'exclusion (par exemple : un élève qui se moque d'un autre, un vol dans l'établissement). Chaque groupe doit discuter des conséquences. (Émotionnelles, sociales, disciplinaires) de ses actes.
 - **Durée :** 1h00
 - **Partenaire :** Génération Unis

Module : Atelier d'écriture

- **Activité 1 : Rédaction support libre**
 - **Description :** Les élèves sur la base d'un support libre, s'adressent à eux-mêmes, en exprimant leurs sentiments concernant leur exclusion et leurs réflexions sur leurs comportements. Ils peuvent choisir de le présenter à voix haute s'ils le souhaitent.
 - **Durée :** 1h00
- **Activité 2 : Partage en petits groupes**
 - **Description :** En petits groupes, les élèves partagent des extraits de leur support en discutant de ce qu'ils ont ressenti et appris.
 - **Durée :** 30 min
 - **Partenaire :** Expression de France

Module : Immersion et Découverte des métiers des services de la ville

- **Activité : Découvrir le monde du travail, partager le quotidien de professionnels et bénéficier d'une expérience concrète.**
 - **Description :** En binôme les élèves intègrent l'un des services de la ville (enfance, espace vert, informatique, technique).
 - **Durée :** 2h00
 - **Partenaires :** Services de la Ville

Module : Construire un projet professionnel

- **Activité 1 : Création d'un tableau de vision**

- **Description** : Les élèves utilisent des magazines, des dessins et des mots pour créer un tableau représentant leurs rêves et objectifs pour l'avenir. Ils doivent réfléchir à ce qui les motive.
- **Durée** : 1h00
- **Activité 2 : Discussion sur les étapes nécessaires**
 - **Description** : En groupe, les élèves discutent des étapes concrètes qu'ils peuvent prendre pour atteindre leurs objectifs et écrivent un plan d'action.
 - **Durée** : 30 min
 - **Partenaires** : Coach en développement personnel et l'association Plur'Art (art plastique).

Module : Bilan de l'exclusion

- **Activité 1 : Partage des réflexions**
 - **Description** : Chaque élève a l'opportunité de partager ce qu'il a appris pendant la semaine. Ils peuvent parler de ce qui les a le plus touchés ou d'une prise de conscience qu'ils ont eue.
 - **Durée** : 1h00
- **Activité 2 : Élaboration d'un plan d'action personnel**
 - **Description** : Chaque élève écrit un plan d'action personnel pour éviter les comportements problématiques à l'avenir et fixer des objectifs à court terme. Ils peuvent choisir de le partager avec la référente PRE.
 - **Durée** : 1h00
 - **Intervenant** : Référente PRE

Liste non exhaustive

3.2 – Les modules personnalisés

Ces modules sont conçus pour s'adapter aux besoins individuels de chaque élève, en fonction de son parcours scolaire, de ses difficultés ou de ses aptitudes. Ils visent à encourager une remise à niveau personnelle, en offrant un suivi pédagogique sur des points précis où l'élève rencontre des difficultés. L'accompagnement sera donc adapté pour aider le jeune à renforcer ses compétences et à surmonter les obstacles spécifiques qui peuvent freiner sa réussite scolaire.

Module : Travail sur la responsabilité

- **Activité 1 : Jeux de rôle**
 - **Description** : Les élèves jouent des rôles dans des situations conflictuelles (par exemple, deux amis qui se disputent). Après chaque jeu, une discussion est animée pour analyser les réactions et les choix de chacun.
 - **Durée** : 1h30
- **Activité 2 : Réflexion sur des choix**
 - **Description** : Chaque élève reçoit une situation où il doit faire un choix difficile. Ils doivent écrire les différentes options et leurs conséquences, puis partager avec un partenaire.

- **Durée** : 30 min
- **Partenaire** : Professeur de théâtre

Module : Coaching personnalisé

- **Activité : Accompagnement personnalisé**
 - **Description** : En fonction des problématiques des élèves, ils participeront à une activité pour travailler sur cette difficulté. (Scolaire, comportement, délinquance etc.). C'est un moment confidentiel au cours duquel le jeune peut se confier sans la présence du groupe.
 - **Durée** : 2h00
 - **Partenaires** : Coach Clara Daures ou Séverine

Module : La médiation par l'animal

- **Activité : Interaction avec les animaux et développement personnel**
 - **Description** : Les élèves participeront à une séance d'interaction avec des animaux recueillis par la SPA. Cet atelier vise à aider les jeunes à exprimer et à gérer leurs émotions à travers des activités pratiques avec les animaux, comme les caresser, les nourrir et comprendre leurs besoins.
 - **Durée** : 2h00
 - **Partenaire** : SPA

Module : Engagement et citoyenneté

- **Activité 1 : Identification d'un besoin**
 - **Description** : En groupe, les élèves identifient un besoin dans leur communauté (par exemple, thématique environnement, handicap, ... en fonction du partenaire). Ils doivent justifier leur choix et réfléchir à l'impact de leur action.
 - **Durée** : 1h00
- **Activité 2 : Planification du projet**
 - **Description** : Les élèves élaborent un plan d'action pour leur projet (quelles tâches, qui fait quoi, date, matériel nécessaire). Ils préparent également un petit discours pour présenter leur projet à d'autres groupes.
 - **Durée** : 1h00
 - **Partenaire** : La thématique sera différente donc mobilisation des partenaires en fonction des jeunes.

Modules : Témoignages d'un invité

- **Description** : Inviter un intervenant extérieur à partager son expérience et ce qu'il a appris. Suivi d'une discussion où les élèves peuvent poser des questions.
- **Durée** : 1h00
- **Partenaire** : Yazid Kherfi- Adama Kamara- Lamence Madzou

Liste non exhaustive

Ces deux types de modules sont complémentaires et contribuent à offrir aux jeunes, un accompagnement et un soutien global, tant sur le plan éducatif que sur le plan personnel. Ils visent également à assurer un retour serein dans les établissements scolaires.

3.3 – Le bilan avec les familles :

Un moment de dialogue ouvert où les parents sont invités à poser des questions et à partager leurs impressions. C'est l'occasion d'échanger sur les prochaines étapes pour accompagner les élèves dans leur parcours scolaire

Ce bilan permet de créer un lien entre les élèves, les parents et l'équipe éducative, consolidant ainsi le soutien nécessaire pour une transition réussie vers l'école. Le bilan collectif favorise une prise de conscience partagée des progrès réalisés et des défis à relever ensemble.

Article 4 : Les modalités d'organisation du dispositif de prise en charge

4.1 – La communication

L'établissement scolaire est l'interlocuteur privilégié à la fois du PRE de Villeneuve-la-Garenne et des parents de l'élève exclu.

L'établissement scolaire dispose d'un délai de 48h00 maximum pour prévenir le référent du dispositif et lui transmettre la fiche de liaison de l'élève. Elle a pour but de faire connaître la situation de l'élève, d'adapter la prise en charge, les modules ainsi que le retour au collège/lycéen.

Tout retard ou absence de l'élève au sein du dispositif d'accueil des exclus temporaire, devra être impérativement signalé selon le circuit ci-dessus désigné.

4.2 – Le rôle du PRE de Villeneuve-la-Garenne

Un référent du PRE assurera l'interface entre l'établissement scolaire et les autres partenaires sollicités dans le cadre de l'accueil et de l'accompagnement de l'élève au cours de sa période d'exclusion.

4.3 – Les clauses de confidentialité

Tous les éléments en lien avec la situation personnelle et scolaire de l'élève ainsi que le motif de son exclusion devront restés confidentiels et communicables exclusivement aux personnes internes au dispositif.

Article 5 : Les règles à respecter par les élèves exclus

Durant les ateliers, les élèves sont soumis aux règles en vigueur dans la structure d'accueil.

Parallèlement, un « contrat moral » sera établi portant principalement sur le respect de l'autre. En cas de non-respect de ses engagements par l'élève, le responsable de l'atelier de sensibilisation et de prise en charge se réserve le droit de rompre le dispositif d'accueil sous la réserve expresse d'en aviser au référent du dispositif.

Article 6 : Les responsabilités du responsable d'accueil en cas d'accident

6.1 – Les généralités sur les responsabilités encourues en cas d'accident

En cas d'accident survenu à un élève, tout au long de la prise en charge ou au cours du trajet, le responsable de l'atelier s'engage à faire parvenir toutes les déclarations, dans les délais légaux à l'établissement scolaire. Il utilise à cet effet les imprimés mis à sa disposition par le chef d'établissement.

6.2 – La responsabilité civile du responsable d'atelier en cas d'accident

La responsabilité civile du responsable d'atelier étant susceptible d'être engagée en raison d'accidents causés à des tiers ou à d'autres personnes de l'atelier par le fait d'élèves, ou à l'occasion de leur présence sur les lieux de travail, la ville et les associations se couvriront contre les accidents dont ils pourraient être tenu pour seuls responsables, en avisant leurs compagnies d'assurances respectives de la présence d'élèves parmi leur personnel.

Article 7 : Le transport

Les élèves utiliseront des moyens de transport individuels ou publics pour se rendre sur les lieux d'accueil qui leur auront été communiqués. Ils respecteront obligatoirement l'itinéraire le plus court entre le lieu de leur mission et leur domicile ou, éventuellement, entre le lieu de l'atelier et l'établissement scolaire.

Article 8 : La responsabilité de l'élève et de son représentant légal

Tout manquement à la règle posée par l'article 7 ci-dessus entraînera, en cas d'accident, la responsabilité de l'élève et de son représentant légal. Ni la structure d'accueil, ni l'établissement scolaire ne pourront être mis en cause, en aucune manière que ce soit.

Article 9 : Le statut des élèves exclus

Les élèves restent sous statut scolaire pendant le déroulement de l'atelier et ne peuvent, de ce fait, prétendre à aucune rémunération.

Article 10 : L'ampliation de la présente convention

Les parents ou les représentants légaux des élèves recevront un exemplaire original de la présente convention.

Un deuxième exemplaire original sera conservé par la Mairie de Villeneuve-la-Garenne.

Un troisième exemplaire original sera remis au Principal de l'établissement.

Article 11 : Le litige

En cas de litige sur l'interprétation et/ou l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à trouver une solution à leur différend par accord amiable. En cas de persistance du litige à l'issue de la procédure gracieuse, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise sera saisi.

Fait en **3 exemplaires**, à : Villeneuve-la-Garenne le :.....

Les signatures devront être précédées de la mention : « Lu et approuvé l'ensemble du document ».

Nom et signature des parents
ou des responsables légaux :

Nom et signature de l'élève :

Le Chef d'établissement :

Cachet et signature de la Mairie de Villeneuve-la-Garenne (ou de son représentant) :

| |
|--|
| |
|--|